

Définitions et glossaire

TOUT AFFICHER

0-9

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

DÉFINITION

Ecomobilité

Mise en place et utilisation des modes de transports limitant les pollutions et les émissions de gaz à effet de serre : marche, vélo, transports en commun, auto partage, covoiturage,...

DÉFINITION

ELP

Plate-forme de gestion des livraisons en ville.

DÉFINITION

Emplacement réservé

L'article L 123-1-8 du Code de l'urbanisme prévoit que des « emplacements réservés » peuvent être institués dans les PLU pour la création d'équipements publics. Les terrains situés dans ces ER font l'objet de sujétions particulières qui se substituent provisoirement à celles résultant du règlement de la zone dans laquelle ils se trouvent. Ces sujétions permettent de garantir la disponibilité des terrains et jouent donc un rôle de mesures conservatoires. Ainsi, l'inscription d'un terrain en emplacement réservé entraîne une interdiction de construire sur le terrain pour toute destination autre que l'équipement prévu. Le caractère temporaire de l'emplacement réservé suppose que lorsque les projets sont réalisés sur ces emplacements, les terrains sont de nouveau soumis aux règles de la zone à laquelle ils appartiennent. L'inscription d'un terrain en emplacement réservé, s'il n'implique pas de transfert de propriété, autorise néanmoins le propriétaire du terrain concerné à continuer de jouir de son bien, à le vendre, ou à mettre en demeure la collectivité d'acheter son bien (aux conditions des articles L 230-1 du Code

de l'urbanisme).

DÉFINITION

Enquête de dénombrement

Ce sont des comptages de voyageurs permettant de suivre la fréquentation du réseau de transports collectifs et d'en connaître les variations de trafic. Elles sont réalisées dans les réseaux qui ne disposent pas de système de comptage automatique.

DÉFINITION

Enquête Ménage Déplacements

L'objet de cette enquête est de recueillir les pratiques de déplacements d'une population urbaine. Cette enquête recense tous les déplacements des personnes interrogées, quel que soit le mode de déplacement utilisé, y compris la marche. Grâce à la connaissance globale des pratiques de déplacement, ces enquêtes constituent un outil incomparable pour élaborer et évaluer les politiques de transport dans les agglomérations. Planification des grandes infrastructures de transport en milieu urbain, élaboration ou suivi des Plans de Déplacements Urbains, peuvent difficilement se faire sans la connaissance fiable et précise des comportements de mobilité de la population, de la structure actuelle des déplacements, de son évolution récente et de ses déterminants. La nécessité d'un rééquilibrage de l'usage des différents modes de transport, inscrite dans la loi, impose la prise en compte de tous les moyens de déplacements, y compris le vélo et la marche...

DÉFINITION

Enquête Origine – Destination

L'enquête origine - destination est une enquête descriptive dont le principal objectif est de révéler les caractéristiques des déplacements effectués par la population donnée. Elle permet de construire un fichier d'information qui servira à l'analyse et à la planification des systèmes de transport. Les principales caractéristiques étudiées sont les suivantes : l'origine et la destination de chaque déplacement effectué au cours de la journée visée par l'enquête, le motif du déplacement, les modes de transport utilisés ainsi que la période de la journée pendant laquelle a été effectué le déplacement. Quelques informations sociodémographiques, essentielles à la pondération et à l'expansion des données ainsi qu'à l'étude des choix en matière de transport, sont également recueillis auprès des ménages interrogés.

DÉFINITION

Enquête Origine – Destination Cordon routière

C'est une enquête descriptive dont le principal objectif est de révéler les caractéristiques des déplacements effectués en véhicule particulier. Elle est effectuée en mettant en place un cordon autour d'une collectivité. Tous les véhicules sur tous les axes sont arrêtés et les conducteurs questionnés sur leur origine et leur destination.

DÉFINITION**Environnement**

Milieu dans lequel un organisme fonctionne, incluant l'air, l'eau, la terre, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains et leurs interrelations.

DÉFINITION**EPCI**

Regroupement de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité. Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les syndicats de communes, communautés de communes, et communautés d'agglomération et communautés urbaines sont des EPCI.
